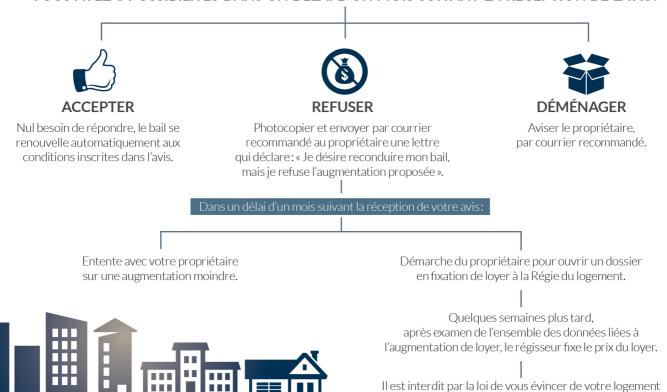
UNE AUGMENTATION DE LOYER? VOUS AVEZ 3 POSSIBILITÉS DANS UN DÉLAI D'UN MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION DE L'AVIS:*



parce que vous avez refusé une augmentation de loyer.

^{*} La possibilité de refuser l'augmentation ne s'applique pas aux immeubles construits ou ayant changé d'affectation depuis cinq ans ou moins.